

## DÉBUT DE LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE EN VUE DE L'ÉLECTION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

**Québec, le 12 septembre 2011** – Les représentants de la population au sein des conseils d'administration des établissements publics de santé et de services sociaux seront élus le 1<sup>er</sup> novembre 2011 dans toutes les régions du Québec. La période de mise en candidature pour cette élection s'étend jusqu'à 17h, le 3 octobre 2011. « J'invite les citoyennes et citoyens qui s'intéressent aux questions de santé et de services sociaux et qui désirent s'impliquer dans leur communauté à prendre part à cet exercice démocratique en posant leur candidature pour représenter la population de leur région au sein du conseil d'administration de leur établissement », a déclaré le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc.

Rappelons que ces élections font suite à l'adoption, en juin dernier, du projet de loi 127 visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux. « Les changements législatifs apportés par le projet de loi 127 touchent notamment le rôle et la composition du conseil d'administration de l'établissement et de l'agence, l'exercice de l'imputabilité, le choix des dirigeants et le soutien au développement de leurs compétences. Il confirme également la parité entre les hommes et les femmes sur les conseils d'administration des établissements de santé », a ajouté le ministre.

Au total, ce sont 185 établissements publics de 16 régions qui renouvelleront cette année leur conseil d'administration, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les conseils d'administration des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux du Québec comptent deux sièges réservés à des personnes élues par la population.

Les personnes élues prendront part aux décisions relatives à la satisfaction des besoins de santé et des besoins sociaux dans leur région : élaboration des priorités et des orientations de l'établissement; gestion des affaires de l'établissement, amélioration de la qualité et de l'efficacité des services dispensés; promotion des droits des usagers et traitement diligent de leurs plaintes; utilisation économique et efficiente des ressources.

« La participation citoyenne est essentielle à une gestion éclairée du réseau de la santé et des services sociaux. En ce sens, les conseils d'administration des établissements publics sont des vecteurs incontournables pour faire entendre la voix de la population », a affirmé le ministre. Les représentants de la population élus en novembre entreront en fonction le 1<sup>er</sup> février 2012. Leur mandat sera de quatre ans et ils devront participer à environ dix rencontres par année.

Pour connaître les modalités pour poser sa candidature et en savoir davantage sur la composition et le mandat des conseils d'administration, le public est invité à consulter le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : [www.msss.gouv.qc.ca/elections](http://www.msss.gouv.qc.ca/elections).

**Source :** Direction des communications  
Ministère de la Santé et des Services sociaux

**Pour renseignements :** Natacha Joncas Boudreau  
Attachée de presse du ministre  
de la Santé et des Services sociaux  
418 266-7171